

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par  
M. Pupponi

-----

**ARTICLE 58 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'adoption de l'article 58 bis A n'est pas souhaitable alors que le gouvernement a rappelé la nécessité de maintenir l'effort de péréquation en faveur des collectivités en difficulté, d'autant plus dans un contexte de baisse des dotations de l'État.